

**Enquête publique**

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de la **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, DGO3- Département des Permis et Autorisations, Direction de Liège, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 Liège.

En vue de modifier les conditions particulières d'exploitation du permis unique N°D3200/63020/RGPED/2012/1/CN/tr-PU & F0216/63020/PU3/2012/A33999 délivré le 13/06/2012 à ENERWOOD S.A. pour exploiter une unité de cogénération à biomasse en vue de la production d'électricité et la distribution de chaleur par un réseau, chemin de Xhénorie 60 à 4821 Dison : **modification des conditions particulières d'exploitation relatives aux rejets atmosphériques (dispersion des fumées).**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'Urbanisme (087/39.33.40), à partir du 23/03/20.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
18/03/2020	23/03/2020	06/04/20 à 10 heures à l'Administration communale de Dison – salle du Conseil	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 <sup>er</sup> , 66 à 4820 Dison

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, uniquement sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Une réunion accessible au public est organisée le 06/04/2020 de 9h30 à 10h00 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1<sup>er</sup>, 66 à Dison.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (*Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bâtiment II à 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11*).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Dison, le 16 mars 2020.

Par Ordonnance,

La Directrice générale,  
M. RIGAUX



La Bourgmestre,  
V. BONNI